



# MAC PRAP IBC

Maintien et Actualisation des Compétences  
Industrie BTP Commerce & Activités de bureau



## ORGANISATION

### Public concerné :

Salariés (secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau.) déjà certifiés PRAP.

### Pré-requis :

Maitriser les savoirs de base.  
Avoir été certifiés PRAP IBC.

### Durée :

7h00, soit 1 jour

### Participants :

Maximum 10 personnes

### Méthodes pédagogiques :

Méthode interactive,  
interrogative et démonstrative.  
Méthode heuristique et  
applicative pour les mises en  
application réelle (exercices et  
études de cas spécifiques à  
l'entreprise.)

### Modes d'évaluation :

Formatives et certificatives.

### Matériel pédagogique :

vidéo projecteur, matériels  
spécifiques à l'activité de  
l'entreprise, supports  
pédagogiques stagiaires.

### Intervenant :

Formateur certifié PRAP IBC

### Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation  
Certificat INRS

### Maintien et Actualisation des compétences :

1 jour tous les 24 mois

## OBJECTIFS

- Vérifier et maintenir ses compétences de l'acteur PRAP IBC.
- Prendre connaissance des modifications du document de référence et/ou de la réglementation.
- Réaliser un partage d'expérience et réduire les écarts de pratique si nécessaire.

## PROGRAMME

### RETOUR D'EXPÉRIENCES ET RECUEIL DES BESOINS

### EVALUATION DE VÉRIFICATION DES ACQUIS

### RÉACTIVATION MÉMOIRE SUITE AU RECUEIL DE BESOINS

- Comprendre l'intérêt de la prévention.
- Actualisation chiffres clés et réglementation
- Connaître les risques de son métier.
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à votre santé.
- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.
- L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités.
- Règles à respecter dans la mise en œuvre des techniques de manutention.
- Déplacements naturels du patient
- Mise en place des aides à la manutention manuelle des personnes
- Le secourisme du travail, conduite à tenir

### APPLICATION SUR CAS RÉELS AU CHOIX

- Travaux de groupe
- Restitution du groupe

### EVALUATION CERTIFICATIVE

### CADRE REGLEMENTAIRE

**Article R4541-8:** l'employeur doit faire bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

- d'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte
- d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations ; au cours de cette formation, ... Les travailleurs sont instruits sur les gestes et postures à adopter ...



Tawfik ATTALLAOUI - Référent pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com